

**RÉDACTION**  
 ADMINISTRATION  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Saint-Paul  
 Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

**ABONNEMENTS**

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 1 50	4 —	6 50	12 —
Etranger	2 80	7 —	13 —	25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste.  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**

AGENCE DE PUBLICITÉ  
**HAASENSTEIN & VOGLER**  
 Rue St-Pierre  
 FRIBOURG

**PRIX DES ANNONCES**

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse	20 »	ou
L'Etranger	25 »	son espace.
Réclames	50 »	

## Nouvelles du jour

**Bombardement des positions allemandes du littoral belge.**  
**Succès français en Alsace.**  
**Concentration en arrière de l'aile droite des armées russes.**

Les Alliés ont attaqué de nouveau avant-hier, depuis la mer et du haut des airs, les positions allemandes du littoral belge, entre Nieupoort et Ostende. La coopération des aviateurs à cette attaque a été très active. Ils avaient pour objectif spécial les installations du chemin de fer. La gare d'Ostende doit avoir beaucoup souffert de leurs bombes.

Les navires ont dû prendre surtout comme cible de leur feu la grande dune qui court entre la plage et la ligne de chemin de fer Ostende-Nieupoort. Les Allemands ont fait de cette dune une véritable forteresse, blindée de boucliers d'acier. La tête sud de la dune, en face de Nieupoort, a cependant pu être entamée par les Français. Le communiqué de Paris ne faisant aucune mention de l'opération aéro-maritime d'avant-hier, on ignore quelle en a été exactement l'efficacité.

En Alsace, les Français ont remporté un succès dans la région montagneuse au nord de Cernay, près du Hartmannswillerkopf. Ils ont réussi à s'emparer d'une hauteur de neuf cents mètres, au nord du Hartmannswillerkopf, dans des conditions à la fois brillantes et heureuses, puisque la prise de cette position, nonobstant les obstacles naturels et la résistance de l'adversaire, ne leur a coûté que des pertes minimes.

Sur le reste du front, canonnade ou simples escarmouches.

Les bulletins de l'état-major russe publiés hier en Dernière heure ont apporté, plus tôt qu'on ne pouvait le penser, la nouvelle du résultat de la manœuvre allemande que nous décrivions.

L'état-major russe se voit obligé de retirer ses troupes de la Prusse orientale et de les faire se replier sous la protection des forteresses du Niémen et de la Naref: Kovno, Grodno, Lomza et Pultusk. Le dégagement des forces russes n'a pu se faire sans pertes; le bulletin allemand annonce qu'il a été fait vingt-six mille prisonniers.

L'état-major russe déclare qu'il va être procédé à un groupement nouveau des armées de l'aile droite, dans le sens d'une formation plus concentrée. Les critiques militaires ont blâmé de tout temps, dans le plan stratégique russe, l'éparpillement des forces sur un front énorme. Nul doute que ce ne soit la cause essentielle des mécomptes que la Russie a procurés jusqu'ici à ses alliés.

Les Allemands, pendant qu'ils opéraient leur manœuvre dans le nord, paraissent avoir ralenti leur activité dans la boucle de la Vistule.

Au sud, l'armée austro-allemande du général Borovic continue ses efforts pour déloger les Russes des passages de la zone centrale des Carpates. La crête orientale est aux mains des Austro-Allemands.

En Bukovine, les Autrichiens continuent d'avancer; ils viennent d'atteindre la ligne du Sereth.

Dans un article de caractère officieux, la Gazette de Francfort annonce la possibilité de la cession du Trentin à l'Italie, à condition que celle-ci maintienne sa neutralité.

Nous avons fait prévoir qu'on s'acheminait là.

Dans son discours à la Douma, M. Sazonof, ministre des affaires étrangères de Russie, s'est loué de l'attitude du Japon et a dit avoir pleine confiance que les négociations que l'empire du Soleil Levant poursuit, en ce moment, avec la Chine, ne font courir aucun danger aux intérêts russes.

Jusqu'à cette parole du ministre, on hésitait à accorder créance aux informations qui annonçaient des pourparlers entre la Chine et le Japon, en indiquant le programme des demandes japonaises. Ce programme semblait, en effet, exorbitant. Le Rousskoïe Slovo, qui l'a publié d'après la Gazette de Pékin, disait que le cahier des réclamations japonaises devait avoir été grossi par ceux qui le révélaient, afin d'exciter l'opinion.

Quoi qu'il en soit, voici ce que le Japon demanderait de la Chine:

— Prolongation du bail de Port-Arthur pour 99 ans;

— Prolongation indéfinie du contrat relatif au chemin de fer de Mandchourie; Liberté de commerce pour le Japon en Chine;

— Attribution de la Mandchourie sud-orientale et de la Mongolie au Japon comme zone d'intérêts;

— Concession indéfinie des chemins de fer et mines du Chan-Toung (où est Kiao-Tchéou);

— Instruction de l'armée et de la marine chinoises par des officiers japonais;

— Nomination de conseillers japonais dans les ministères chinois des finances, des communications et de l'instruction publique;

— Inscription du japonais au programme de l'enseignement des langues dans les écoles.

Tel serait le programme des exigences japonaises. Le point de collision avec la Russie est la question de Mongolie; le gouvernement du tsar revendique la Mongolie comme zone d'intérêts russes.

Mais voici de la réalisation: le *Novoïe Vremia* de Pétrograd annonce que le Japon a proclamé son protectorat sur la province chinoise du Chan-Toung et sur Kiao-Tchéou!

La Chine est mal récompensée d'avoir observé une neutralité bienveillante dans le coup de main japonais contre Kiao-Tchéou en permettant au conquérant d'emprunter la terre ferme chinoise pour faire le siège de la place. Le Japon emprunte et retient tout.

### NOUVELLES RELIGIEUSES

**Le nouveau général des Jésuites**  
 Nos dépêches ont signalé hier l'élection du Père Ledochowski comme général des Jésuites. Le nouveau général est le frère de la comtesse Ledochowska, qui dirige, à Rome, l'œuvre admirable des subventions aux Missions africaines, sans distinction de nationalités.

La famille Ledochowski est de nationalité polonaise. C'est une ancienne et noble famille de la Galicie.

La tradition de la Compagnie de Jésus, depuis sa reconstitution en 1814, a été de choisir son général dans les Etats neutres ou les petites nationalités. Sept généraux ne sont succédés depuis cette date à la tête de la Compagnie: le P. Brzozowski (1814-1820), de nationalité polonaise; le P. Fortis (1820-1829), Italien; le P. Roothan (1829-1853), Hollandais; le P. Beek (1853-1887), Belge; le P. Anderledy (1887-1892), Suisse; le P. Martin (1892-1906), Espagnol; enfin le P. Wernz, Allemand, qui fit exception à la règle.

Le nouveau général n'a pas encore quarante-neuf ans. Il a été élu au second tour de scrutin à une grande majorité.

Les électeurs étaient au nombre de 86, représentant les 27 provinces de l'Ordre (chaque province est représentée par le Provincial et deux assistants) et les cinq assistances générales.

### Le message du Conseil fédéral

CONCERNANT  
**L'IMPÔT DE GUERRE**

On nous écrit de Berne:

Le message sur l'impôt de guerre, rédigé par le président de la Confédération, M. Motta, est composé d'une partie générale développant les motifs du projet au point de vue financier et politique, et de différentes annexes: l'arrêté fédéral (projet) concernant l'application de l'article constitutionnel, les deux tableaux illustrant le classement de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le produit du travail et un commentaire, article par article, du projet d'arrêté fédéral.

La partie générale commence par la constatation que l'augmentation de la dette de la Confédération, par suite de la guerre européenne, ne sera plus de 200 millions, comme le Conseil fédéral le prévoyait en novembre dernier, mais plutôt d'environ 300 millions de francs.

Le message apporte de nouvelles raisons pour prouver l'impossibilité de recourir en l'espèce à la mesure prévue par la Constitution, soit aux contributions cantonales. Les relations financières entre la Confédération et les cantons s'étant développées dans la direction, tout opposée, des subventions fédérales aux cantons, l'application de la disposition constitutionnelle surannée des contingents cantonaux serait tout à fait hors de saison. Tout en grevant les cantons pendant des années d'une lourde charge, les contingents même doublés ne seraient que d'une efficacité très insuffisante vis-à-vis d'une dette totale de 300 millions de francs.

Le message insiste sur la raison morale et politique de l'action financière proposée, qui doit apporter un secours nécessaire à la fois à la Confédération et aux cantons.

Quant à la base constitutionnelle, le Conseil fédéral estime que, pour autoriser la Confédération à percevoir un impôt direct, cette base doit être instituée d'abord par une nouvelle disposition constitutionnelle agréée par le peuple suisse et les Etats. Le Conseil fédéral estime que tout essai de soulever, à cette occasion, la question si controversée et si grave du droit pour la Confédération de percevoir des impôts directs en concurrence avec les cantons constituerait une faute politique. Il ne peut s'agir que de l'autorisation transitoire accordée à la Confédération de lever un seul et unique impôt direct, sans que cette décision modifie pour l'avenir les compétences respectives de la Confédération et des cantons.

Le message expose sommairement l'économie du projet d'impôt. En premier lieu c'est la fortune qui doit être visée, sans qu'on exonère complètement les revenus provenant du travail, ce qui serait injuste et ne conviendrait pas à l'intention raisonnable de faire appel au concours patriotique du plus grand nombre possible de citoyens. En revanche, les citoyens économiquement faibles seront exonérés de l'impôt jusqu'à 10,000 francs de fortune et jusqu'à 2500 francs de revenu tiré du travail. Ces chiffres ont été agréés par la très grande majorité de la conférence des directeurs cantonaux des finances.

Le Conseil fédéral discute ensuite le mode d'imposition des sociétés par actions et des associations et il justifie l'impôt progressif appliqué aux personnes physiques, en faisant remarquer, par exemple, que la forme progressive est absolument conforme à l'esprit qui a présidé à l'élaboration de l'échelle des contingents cantonaux qui ont été mis en proportion avec la richesse des différents cantons.

Les taux élevés de l'impôt de guerre pour les classes supérieures sont nécessaires pour assurer à la Confédération une somme suffisante; l'impôt projeté ne répondeurait pas à son idée maîtresse, si les contribuables n'avaient pas le sentiment qu'ils font un sacrifice extraordinaire pour la patrie. Le projet d'arrêté constitutionnel prévoit d'ailleurs que l'impôt sera perçu en deux termes au moins.

Le Conseil fédéral fait sien le projet d'arrêté d'exécution annexé au message, avec la réserve que ce projet pourrait être amélioré et complété plus tard. Toutefois des surprises seraient impossibles, les principales dispositions étant fixées de manière définitive dans l'article constitutionnel.

La coopération des cantons est indispensable pour la perception de l'impôt de guerre. Pour cette raison déjà, la participation des cantons au produit de l'impôt paraît équitable. Mais les cantons aussi ont été gravement éprouvés par les suites de la guerre européenne. Au lieu de laisser recourir les cantons de leur côté à des impôts spéciaux, il est préférable, pour des raisons de prudence et d'équité, que la Confédération et les cantons s'unissent en une action commune; leurs intérêts sont absolument solidaires. Le Conseil fédéral estime que la part du 1/5 concédé aux cantons est parfaitement suffisante; cette quote-part est appuyée par la conférence des directeurs cantonaux des finances.

Le produit présumé de l'impôt de guerre est estimé à 51,2 ou 53,4 millions de francs pour la Confédération et à 12,8 ou 13,4 millions pour les cantons, valeur nette, après déduction d'un déchet de 20 pour cent à cause des conséquences de la guerre.

Le mode de procéder arrêté par le Conseil fédéral a déjà été connu dès la séance du Conseil fédéral du vendredi 5 février: D'abord le Parlement discutera l'article constitutionnel dans sa session de mi-mars, ensuite le peuple et les Etats seront appelés à voter sur cette révision partielle et transitoire de la constitution; dans le cas d'un vote affirmatif, l'Assemblée fédérale procédera à la discussion du projet d'arrêté d'exécution et elle se prononcera en l'espèce à titre définitif.

Le Conseil fédéral se fonde à cet égard sur les raisons suivantes:

La révision constitutionnelle dont il s'agit diffère essentiellement de toute révision en temps normal. Elle est temporaire et étroitement liée à l'époque exceptionnelle actuelle. Une révision en temps normal peut trouver des modes d'exécution successifs et très différents. Que l'on pense à l'odyssée de la question de la Banque nationale ou des assurances-maladie et accidents! Quant à l'impôt de guerre, l'article constitutionnel contenant le principe et l'arrêté d'exécution établissant les modalités de la perception sont en connexion si intime que le rejet par le peuple de l'arrêté d'exécution tuerait, pour ainsi dire, le principe constitutionnel préalablement sorti victorieux de la votation populaire. Il serait impossible de le remettre sur pied. Il est donc tout indiqué de faire trancher complètement la question de l'impôt de guerre lors de la votation constitutionnelle et de confier à l'Assemblée fédérale l'exécution définitive du principe. Cela n'est possible que si l'arrêté constitutionnel prescrit d'une manière précise les voies d'application.

Les sentiments démocratiques sont ainsi satisfaits et l'on gagne du temps. Toutefois la perception de l'impôt ne commencera pas avant 1916.

### Apologétique de la guerre

**Le lieutenant Delpech mort en catholique**

Au cours d'une lettre où il fait ressortir le renouveau religieux qui se produit dans l'armée française, un jeune officier toutoussain écrivait dernièrement:

« L'autre jour a été tué un officier de très grande valeur, le lieutenant d'artillerie Delpech, fils de l'ancien sénateur, qui fut grand-maître de la maçonnerie. Or, savez-vous ce que l'on a trouvé sur lui, à l'intérieur de sa tunique? Une médaille de la Vierge, et un de ses parents est venu demander pour lui, disant connaître ses sentiments, des obsèques religieuses. »

La Semaine religieuse de Pamiers, après avoir cité cette lettre de l'officier ajoute:

« Il n'y a donc pas lieu d'être surpris outre mesure qu'un rayon de la vieille foi familiale, même à l'insu du père si malheureusement égaré, ait percé les préjugés de l'éducation première et pénétré jusqu'au cœur de ce jeune officier de 23 ans, particulièrement bien doué, qui s'était déjà fait remarquer à l'Ecole polytechnique par son mérite précoce, et que la Providence prédestinait à cette mort héroïque. »

« On a vu tout récemment le petit-fils de Reman donner, par sa mort admirablement chrétienne, un éclatant démenti à l'apostasie de son aïeul. Il n'est pas défendu de voir dans la révélation inattendue des croyances intimes du regretté lieutenant Delpech quelque chose d'analoge. »

### LETTRE DE PARIS

A propos du 75

Mercredi, 10 février.

La France a eu, dimanche, la « Journée du 75 ». Sur l'initiative du « Touring Club », qui compte actuellement plus de 120,000 membres, le gouvernement a autorisé et encouragé la vente, au profit des œuvres militaires, d'un petit bijou rappelant la forme de notre canon de 75, vente qui a eu lieu dans toute la France. Il est utile de donner quelques précisions au sujet de l'engin merveilleux qui aura été la révélation de la guerre de 1914.

Au début de la guerre, six modèles de canon étaient en exercice dans l'armée française: le 75, dont nous allons parler; le 90; le 105, créé par la Société du Creusot; le 120 court, dû au colonel Baquet, actuellement général et directeur de l'artillerie; le 120 long, dû au colonel de Bange; et le 155, dû au colonel Rimailho, lequel a repris du service dans nos rangs.

Depuis, les manufactures de l'Etat ont fabriqué, paraît-il, un matériel d'artillerie lourde capable de répondre au 305 autrichien et au 420 allemand, mais le public n'a, sur ce point, que des données trop imprécises pour qu'il convienne d'en parler ici. Bornons-nous à la « biographie du 75 ».

Le premier auteur du canon de 75 est le colonel Deport, tout le monde le sait. Je lui écris pour lui demander un entretien que je désirais rapporter aux lecteurs de la Liberté. Mais le colonel Deport, qui avait pris sa retraite il y a juste vingt ans, a été rappelé à l'activité au début de la guerre et est actuellement chef de service de l'artillerie à l'importante compagnie des « Forges de Châtillon-Commentry ». Etant donc éloigné de Paris, il a bien voulu m'adresser la lettre suivante:

Monsieur,

L'origine du 75 remonte à 1892.

Vers le mois d'avril, le général Mathieu, directeur de l'artillerie, avait communiqué, pour avis, à tous ses établissements constructeurs un dossier relatif à un brevet pris par un ingénieur allemand nommé Haussner, au sujet d'un matériel de campagne à recul du canon sur l'affût, avec quelques renseignements sur des essais effectués en Allemagne, puis abandonnés. Ce recul du canon sur l'affût était obtenu par l'emploi combiné de longs guidages et d'un frein hydraulique caractérisé par deux cylindres télescopiques devant, d'après l'auteur, assurer la rentrée en batterie automatique par le vide, disposition ou moins étrange de la part d'un ingénieur.

Comme il existait déjà depuis longtemps des canons à recul sur l'affût, l'inventeur ne pouvait revendiquer le principe d'un recul plus ou moins long, mais simplement les dispositifs qu'il avait imaginés. En fait, aucun des établissements consultés ne vit la possibilité d'utiliser ces dispositifs, qui, d'ailleurs, en dehors des essais infructueux tentés en Allemagne, n'ont jamais été employés nulle part. Par lettre du 10 mai 1892, et avant-projet à l'appui, l'ingénieur au ministre de la guerre la possibilité d'établir un canon de 75 à tir rapide sans recul de l'affût ni dépointage, à quoi le général Mathieu me répondit, le 3 juillet 1892:

« Mon cher commandant, « Dans la lettre que vous avez adressée au ministre le 10 mai dernier, concernant les affûts Haussner, vous avez indiqué la possibilité de réaliser un matériel de campagne sans recul ni dépointage, en reliant la pièce à l'affût par un frein de 1 m. 40 de course. Je vous prie de me faire connaître dans quels délais l'atelier de Puteaux pourrait être en mesure de lier un spécimen... »

Un spécimen d'essai fut établi en dehors de tout programme du comité de l'artillerie et achevé en 1894; il se composait du même canon et du même affût qu'actuellement, avec la même puissance, la même rapidité de tir, les mêmes fonctions des servants, la même immobilité de l'affût dans le tir. Il fut soumis à des tirs très nombreux à Puteaux, notamment à un tir à outrance de 240 coups en 24 salves rapides, puis expérimenté par la commission de Bougges en 1894. Les propriétés de ce matériel comme canon à tir rapide étaient donc bien établies. Restait à opérer la mise au point finale qui s'impose toujours, surtout pour des constructions si nouvelles, et que ma demande de mise à la retraite, motivée

par mon inscription au tableau d'avancement du comité en 1894 et par des raisons de famille, ne me permit pas d'achever. Ce soin fut confié au capitaine Sainte-Claire-Deville, classé à cet effet à Puteaux en 1895 et secondé ensuite par le capitaine Rimailho.

Cet officier distingué apporta à l'organisation intérieure du frein hydro-pneumatique de l'affût d'heureuses modifications, ainsi qu'au dispositif de mire. Il créa le caisson à renversement et le débouchoir automatique qui complètent si bien le service du canon en batterie. En outre, il eut la lourde charge de préparer les essais en grand dans les corps de troupes, à la suite desquels le matériel fut adopté en 1897, grâce à l'inlassable ténacité du général Deloye, alors directeur de l'artillerie, secondé par le commandant Gaudin, qui, dans toute cette création du matériel de 75, a joué le rôle d'Eminece grise. Le capitaine Sainte-Claire-Deville eut enfin à assurer la fabrication, intensive dans les établissements de l'artillerie.

Les indications ci-dessus, que le colonel Deport a bien voulu m'adresser, ont été développées par lui dans une brochure sur le « Canon à tir rapide », mais il ne me paraît pas que mes lecteurs aient besoin d'explications techniques plus détaillées. La lettre du colonel est, par elle-même, assez claire et complète.

Le colonel Deport est un self made man; il s'est fait lui-même et aura un grand nom dans l'histoire de l'artillerie.

Le capitaine Sainte-Claire-Deville, actuellement général et directeur des études techniques de l'artillerie, appartient à une famille de savants. Il est, en effet, fils et neveu de Charles Sainte-Claire-Deville (1814-1876), géologue et minéralogiste éminent, membre de l'Académie des sciences, constructeur et directeur de l'Observatoire de Montsouris, célèbre par sa découverte du soufre insoluble et sa théorie des éruptions volcaniques; — et de D. H. E. Sainte-Claire-Deville (1818-1881), chimiste, membre de l'Académie des sciences, connu par sa découverte de la dissociation de l'acide azotique anhydre et du bore adamantin; lui-même, sorti de Polytechnique en 1878, a fait, dans l'artillerie, une brillante carrière.

A côté des Deport et Sainte-Claire-Deville, il faut mentionner, parmi ceux qui travaillèrent à la préparation du 75: le commandant Locard et le capitaine Baquet (maintenant général), qui adoptèrent le frein hydro-pneumatique; le capitaine Rimailho (maintenant colonel), qui travailla à la mise au point du canon, et le commandant Mallandrin. En outre, le général Deloye, aidé par les généraux Brugère et Langlois et le commandant Gaudin, poussa de tout son pouvoir à l'adoption du nouvel engin. Enfin, le président Félix Faure; M. Méline, président du conseil des ministres en 1897; le général Billot, ministre de la guerre; M. Cochery, ministre des finances; M. Delombre, président de la commission du budget et M. Krantz, rapporteur général, prirent la grave et patriotique responsabilité d'inscrire les millions nécessaires à la fabrication du nouvel engin en opérant des virements sur différents chapitres, de telle sorte que les manufactures de l'Etat purent mettre sur pied le nouveau matériel sans que rien en transpirât en France ni à l'étranger.

On raconte, en outre — est-ce vrai? je le crois volontiers — que, une fois le principe du 75 adopté, le général Deloye organisa une série de fausses manœuvres, d'indiscrétions volontaires de manière à faire croire que le matériel auquel on travaillait était un engin à tir accéléré proposé par le capitaine Ducros (tandis qu'on en fabriquait un à tir rapide, de manière à tromper nos adversaires et à conserver, pour le nouveau canon, l'avance et le secret.

Le canon de 75 est long de 2 m. 475 et tire soit des obus de 7 kilos 240 contenant 300 balles, soit des obus de 5 kilos 300 contenant un mélange de 60 % de crésylite et 40 % de mellite.

Sa grande supériorité sur tous les autres canons de campagne est l'immobilité de l'affût permettant le tir à jet continu sans qu'il y ait besoin de recueillir le pointage et cette immobilité est telle que, si l'on met un verre plein d'eau sur une roue du canon, au cinquantième coup par exemple, le verre n'a pas perdu une goutte d'eau.

J'ajouterais ce détail que me donnait récemment un officier d'artillerie: l'éclatement de l'obus est réglé minutieusement de manière à produire le maximum



d'effet utile, de telle sorte que, si le réglage a été bien effectué, le shrapnell éclatant, tout, sur une largeur de 100 m. et une profondeur de 15 m., est entièrement pulvérisé.

Et je terminerai par cette anecdote qui m'était envoyée, ces jours-ci, du front de Picardie où réside ma famille : c'était auprès de Thiepval, petit village non loin d'Albert. Sept compagnies allemandes s'élançaient vers les tranchées françaises ; aucune fusillade ne leur fut opposée, mais, à un signal, plusieurs 75 entrèrent en action tirant avec une foudroyante rapidité : des sept compagnies, d'autres fort braves, une dizaine d'hommes seulement échappèrent à la mort ; tout le reste avait été massacré. Et je crois à la véracité de mon correspondant. *Adrien Varloq.*

### A l'Université de Paris

Hier vendredi, après midi, à eu lieu, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Deschanel, une imposante manifestation en faveur de la civilisation latine. L'assistance était considérable.

M. Poincaré, relégué avec M. Millerand sur le front de France, a adressé aux organisateurs ses regrets de ne pouvoir assister à la manifestation.

Parmi les assistants on remarquait les ambassadeurs de Russie, d'Angleterre, des Etats-Unis, du Japon et tous les ministres des pays latins de l'Europe et de l'Amérique, toutes les notabilités politiques, des lettres et des arts.

M. Deschanel a prononcé une allocution d'ouverture, puis M<sup>lle</sup> Madeleine Roeh, de la Comédie française, a lu une ode pour la résurrection latine, du poète d'Annunzio, qui a été suivie de l'exécution de la marche royale italienne.

Prirent ensuite la parole : M. Andreades, au nom de la Grèce ; M. Carvalho, au nom du Portugal ; M. Istrati, au nom de la Roumanie ; M. Blasco Ibañez, au nom de l'Espagne ; M. Roland de Marés, au nom de la Belgique ; M. Gagliemmo Ferrero, au nom de l'Italie, et M. La Visse, au nom de la France.

Chacun des discours fut suivi de l'exécution de l'hymne national du pays de l'orateur. La cérémonie s'est terminée par la lecture d'un poème de Jean Richepin et la Marseillaise.

Dans son allocution, M. Deschanel a dit que les anciennes rivalités entre les peuples latins n'ont plus leur raison d'être, tous leurs intérêts étant solidaires.

### LA GUERRE EUROPEENNE

#### Sur le front occidental

Journée du 11 février

Communiqué français d'hier vendredi, 12 février :

Entre la mer et la Somme, combats d'artillerie. Au sud de La Boisselle, l'ennemi a fait exploser une mine à l'extrémité d'une de nos tranchées, où nous nous sommes maintenus. De la Somme à l'Argonne, on ne signale qu'un bombardement de Tracy-le-Mont par l'ennemi et l'activité de notre artillerie dans les secteurs de Reims et de Soissons.

En Woëvre, canonade assez intense du côté allemand devant Hambucourt et le bois de la Hazelle. Nous avons bombardé les gares de Thiébaumert et d'Arnoulle. Communiqué allemand d'hier, 12 février :

Après une assez longue interruption, des avions ennemis sont apparus du nouveau hier sur la côte. Des bombes ont été lancées par des avions de l'adversaire sur Ostende. Elles n'ont causé aucun dégât au point de vue militaire.

Sur le reste du front ont eu lieu des combats d'artillerie. L'ennemi a surtout employé ses projectiles contre nos positions en Champagne. Il n'a obtenu sur ce point aucun succès digne d'être signalé. Près de Souain, une attaque d'infanterie a été aussi tentée, mais elle a été repoussée et 120 prisonniers sont tombés entre nos mains au cours de cette affaire.

Le nombre des prisonniers capturés dans l'Argonne, publié hier, s'est augmenté d'un officier et de 119 hommes. Au nord-ouest de Verdun, nous nous sommes emparés de plusieurs tranchées ennemies. Une contre-attaque, entreprise par les Français, qui usèrent à cette occasion du drapeau de la Croix-Rouge, a été repoussée avec de fortes pertes pour l'adversaire.

Des avions allemands ont lancé une centaine de bombes sur la forteresse de Verdun. Dans les Vosges, au Sudelkopf, les Français ont réussi à occuper une petite tranchée avancée devant notre position.

#### Journée du 12 février

Communiqué français d'hier soir, 12 février, à 11 heures :

Actions d'artillerie assez vives en Belgique et en Champagne. En Argonne, entre Fontaine-Madame et l'ouvrage Marie-Thérèse, l'activité de l'ennemi ne s'est manifestée que par des explosions de mines et des lancements de bombes, auxquels nous avons riposté.

### En Albanie

Le Giornale d'Italia reçoit de Durazzo la nouvelle que l'Essad pacha a pu résister aux rebelles. Il a pourvu à la défense de la ville en faisant venir du Monténégro 19 artilleurs experts.

Cette circonstance montre qu'il y a encore une entente parfaite entre Essad et le roi Nicolas, ainsi qu'avec les gouvernements de Serbie et de Grèce.

### Dans l'anarchie mexicaine

Le département d'Etat à Washington a été officiellement informé que le général Carranza a ordonné au ministre d'Espagne au Mexique de quitter le pays dans les 24 heures à partir du 10 février à minuit. Le ministre a quitté immédiatement Mexico pour Vera-Cruz.

### Echos de partout

#### LE PLUS PETIT CONSCRIT DE FRANCE

Le plus petit conscrit de la classe 1914, en France, est le jeune Schtatt, de Saint-Maur, près de Paris : il a un mètre vingt deux, il pèse trente-deux kilos. Au théâtre, on le joue les garçonnets précoces, on le nomme Lulu. Lulu a eu beau insister, il n'a pas été reconnu bon au service. Il était dégoûté. Il prétendait qu'il aurait fait merveille pour les reconnaissances : on ne l'a fait pas vu. Mais le conseil de révision fat inexorable.

#### DANS LA NAVIGATION

Deux mots qui appartiennent à l'histoire de la marine : tribord et babord, vont disparaître du langage courant. Par un décret ministériel français, ils viennent d'être remplacés par les mots droite et gauche. Le décret s'exprime ainsi : « A bord des navires de commerce, les commandements à la barre sont donnés à l'aide des mots « droite » et « gauche », correspondant au sens sur lequel doit venir le navire marchant en avant. »

#### En Alsace

Bâle, 12 février. On ne signale pas d'autre activité dans le Soutgau que celle des aviateurs, qui effectuent des reconnaissances assez hardies pour échapper à nos projectiles.

Le 9 h. au crépuscule, les avions français ont inquiété les populations de Bartenheim jusqu'à Colmar et Guebwiller. On a vu passer aussi sur Mulhouse un zeppelin qui venait de la Forêt-Noire et se dirigeait vers l'ouest. Des observateurs placés à la frontière suisse ont été discernés un combat aérien.

De nombreux trains de blessés venant de Guebwiller et Colmar ont été achevés par Mulhouse et Millheim sur des stations de la Forêt-Noire.

#### Liebknacht exclu de son parti

La Haye, 11 février. Selon une dépêche de l'Agence Wolff, le député socialiste Otto Riith fut savoir que, dans la réunion du parti socialiste tenue au Reichstag, le député Liebknacht a été exclu, par 58 voix contre 33.

On sait que Liebknacht avait désobéi à la consigne du groupe socialiste, qui s'était solidarisé avec le gouvernement sur la question de la guerre.

#### Le pain en Autriche

Milan, 12 février. Le Secolo reçoit de Trieste : « Le prix du pain a subi une augmentation très sensible. Quoique le prix maximum ait été fixé à 64 centimes le kilo, le prix est monté jusqu'à 1 fr. 55. »

#### Sur les fronts orientaux

Communiqué allemand d'hier vendredi : « Sa Majesté l'empereur est arrivé sur le champ de bataille à la frontière de la Prusse orientale. Les opérations effectuées sur ce point ont contraint les Russes à abandonner complètement leurs positions à l'est des lacs Masuriques. Les combats continuent encore sur quelques points. Jusqu'à présent nous avons capturé environ vingt-six mille prisonniers, plus de vingt canons et de trente mitrailleuses. La grande quantité de matériel de guerre que nous avons prise ne peut pas encore être évaluée même approximativement. En Pologne, à droite de la Vistule, les troupes allemandes ont continué l'offensive annoncée hier. Elles ont pris la ville de Serpelt et capturé de nouveaux quelques centaines de prisonniers. »

#### Le câble anglo-suédois

D'après une information de Copenhague, on craint que le câble anglo-suédois, qui sert aux communications de l'Angleterre avec la Russie, n'ait été coupé par un sous-marin allemand.

#### La représentation de la Belgique

M. Paul Hymans, leader du parti libéral, a accepté l'offre que roi Albert de représenter la Belgique à Londres, à la place de M. Labing, démissionnaire. Le baron d'Erp, ministre de Belgique auprès du Saint-Siège, prendrait prochainement sa retraite, et serait remplacé par M. Jules Van den Heuvel, ministre de la justice, professeur de droit à l'Université de Louvain.

#### L'interdiction de l'absinthe

La Chambre française a voté, hier vendredi, la loi interdisant la fabrication, la vente et la circulation de l'absinthe en France et dans les colonies.

Plusieurs industries du canton de Soleure, notamment celle de la métallurgie, ont reçu tant de commandes de l'étranger qu'elles ont été obligées de prolonger la journée de travail et d'engager du nouveau personnel. Ainsi, les usines métallurgiques de Gerlafingen, de Clus et la fabrique d'automobiles d'Oiten sont surchargées de travail ; les fabriques de chaussures se trouvent également en pleine exploitation. L'horlogerie accuse de même un léger accroissement de commandes.



**M. Edouard Droz** CONSEILLER D'ETAT  
M. Edouard Droz, conseiller d'Etat de Neuchâtel, dont nous avons annoncé la mort, était né à La Chaux-de-Fonds, en 1854. Il s'établissait comme notaire à Cernier, où il occupa également les fonctions d'agent de la Banque cantonale. En 1881, il était président du tribunal du Val de Ruz. C'est en 1893 que le Grand Conseil l'appela au Conseil d'Etat, comme représentant de la minorité libérale conservatrice. M. Edouard Droz dirigea constamment le département des finances et militaire. Il fut un administrateur sage et prudent.

### LA SUISSE ET LA GUERRE

#### La 2<sup>me</sup> et la 4<sup>me</sup> divisions mobilisées

A la demande du général de l'armée et sur la proposition du département militaire, le Conseil fédéral a de nouveau mis sur pied et mobilisées, conformément aux dispositions indiquées en vue du remplacement des troupes présentement au service, les 2<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> divisions, la première pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>es</sup> mars, la seconde pour les 11 et 12 mars.

#### L'état sanitaire des troupes suisses

Communiqué du médecin de l'armée. — Rien de spécial à signaler au sujet de l'état de santé général des troupes. Pendant la semaine écoulée, les maladies infectieuses suivantes ont été annoncées : 2 cas de scarlatine, 2 cas de rougeole, 4 cas de diphtérie et 3 cas d'oreillons. 5 décès ont été signalés : 4 dus à des pneumonies et 1 à un coup de feu par accident.

#### Le rapatriement d'internés

Un interné civil français, Elie Chateaux, âgé de 60 ans, du département de la Meuse, faisant partie d'un convoi d'internés qui se rendait de Schaffhouse à Genève, avait dû être transporté à l'infirmerie d'Oiten, à la suite d'une pneumonie aiguë. Le malheureux vient de succomber.

#### Tribunal militaire

A Genève s'est ouverte, hier, vendredi, l'affaire Navazza-Empeyta. Il s'agit d'articles de journaux publiés par M. Navazza, procureur général du canton de Genève, sur l'organisation du service des automobiles de l'armée. M. Navazza avait attaqué M. Empeyta, président de l'Automobile Club suisse.

Le capitaine Robert Weck occupait le siège du ministère public. Le prévenu, M. Navazza, était assisté de MM. Alexandre Moriaud et Jacques Rutty. Les plaignants, MM. Empeyta, Mégevet et Humbert, étaient assistés de M<sup>e</sup> Frédéric Martin.

Le tribunal a décidé que la partie civile n'avait pas à intervenir aux débats. Il a été ensuite procédé à l'interrogatoire du prévenu qui a maintenu les articles parus sous sa signature dans la revue du Touring Club.

#### Une statue-souvenir

De tous les souvenirs que l'occupation des frontières a fait naître jusqu'à ce jour, l'un des plus artistiques est certainement une statuette de soldat suisse, exécutée par l'un de nos meilleurs médailleurs, M. Jean Hirschy, de La Chaux-de-Fonds. L'oeuvre du jeune sculpteur est extrêmement vivante ; la sentinelle qu'elle représente à quelques pas d'une belle-frontière est solidement campée, attentive à scruter l'horizon, l'arme sous le bras ; dans une attitude de calme énergie. C'est une oeuvre d'une

### M. le docteur Cuoüy

Il aura fallu l'article si documenté de la Liberté d'hier pour apprendre même à ceux qui connaissent bien le docteur Cuoüy que notre bon docteur n'était pas Fribourgeois « de vieille roche », Fribourgeois depuis de longues générations. Il aimait tant « son Fribourg », son histoire, ses familles, ses usages locaux et ses coutumes, qu'il connaissait mieux que personne l'intérêt à tant de manifestations de notre activité régionale que la liste est fort longue des sociétés dont il fut l'organisateur, le promoteur ou tout au moins le membre très actif, car les qualités qu'il apportait dans l'exercice de son art, la haute loyauté, la sincérité, le désintéressement, le scrupuleux du devoir, l'esprit minutieux, le sérieux méthodique, il les mettait au service de toutes les causes auxquelles il s'intéressait. Parce qu'il aimait nos frères fribourgeois, il s'était appliqué à revivifier nos vieilles et respectables confréries « des maçons », « de Saint-Sébastien », qui appuient les efforts du présent et les aspirations de l'avenir aux efforts et aux expériences du passé. Parce qu'il aimait notre pays, ses montagnes, la nature et tout ce qui chante ou frémit dans la nature, il avait présidé, encouragé tant de sociétés de club alpin, « de développement », de sciences naturelles, d'ornithologie, de protection des animaux. Parce que — sous la direction surtout de nos Pères bénédictins d'Etal — il avait développé et affirmé son goût inné pour la musique, il ne négligeait ni son temps, ni sa collaboration, ni ses conseils à toutes les manifestations de notre vie musicale, s'intéressait au développement de notre Conservatoire et plaçait avec succès la cause de ses chères orgues de Saint-Nicolas. Parce qu'il aimait notre ami, parce que, ayant vu sous les murs de Strasbourg « l'autre guerre », il savait ce que vaut et ce que protège l'armée, il avait consacré le goût du militaire et de la discipline militaire, il avait fait comme officier des cours nombreux, il avait fonctionné pendant quarante ans comme médecin de place de Fribourg, et, malade déjà, il avait composé pour la batterie fribourgeoise 17, qui faisait Noël loin de ses foyers, une poésie pleine de jeunesse enthousiaste, disant la reconnaissance et aussi les regrets de ceux qui restent au logis pour les braves qui couvrent notre frontière. On sait que le docteur Cuoüy écrivait avec élégance ; sans parler de ses travaux soigneux et sérieux, les articles qu'il consacra dans nos journaux à des sujets d'intérêt général, aux amis dont il pleurait la perte et rappelait sa vie et les mérites, et même à certains « types fribourgeois » disparus, ont été très justement remarqués.

### FAITS DIVERS

**Ehoulé ment.** — Hier vendredi, dans la matinée, un éboulement s'est produit au-dessus de la ligne Standstal-Engelberg. La voie ferrée a été obstruée par d'énormes blocs de rochers sur une longueur de trente mètres.

**La neige.** — Des chutes de neige considérables continuent à entraver la circulation dans l'Engadine. La poste de la Maloja n'a pas pu arriver mercredi et jeudi jusqu'à Maloja, elle a dû rebrousser chemin.

La poste du Julier a réussi à passer, mais avec de grandes difficultés. Le danger d'avalanches menace partout. Dans la vallée la neige atteint une épaisseur de deux mètres environ.

### FRIBOURG

#### Sa Sainte-et-Benoît XV et les prisonniers de guerre

Secrétaire d'Etat Du Vatican, de Sa Sainteté, le 29 janvier 1915. A Monseigneur André Bovet Evêque de Lausanne et Genève, Fribourg Monseigneur.

Je me suis empressé de présenter au Saint-Père votre honorable lettre du 12 courant.

Je suis heureux de vous faire connaître que l'auguste Pontife a daigné la lire avec la plus grande attention. Dans la profonde douleur que lui cause la guerre actuelle, il a été grandement consolé par l'exposé que Votre Grandeur lui a fait de l'ardente activité et du zèle apostolique avec lesquels Elle a réussi à apporter tant de secours spirituels aux prisonniers de guerre. C'est pourquoi Sa Sainte-et-Benoît vous donne ses vives félicitations pour l'oeuvre accomplie avec tant de charité jusqu'ici, et ses encouragements pour la continuer joyeusement et avec zèle jusqu'à ce que la paix, depuis longtemps désirée, vienne mettre un terme à tant de souffrances.

Comme marque de sa paternelle bienveillance et comme présage des faveurs célestes, Sa Sainte-et-Benoît vous donne de tout cœur la Bénédiction apostolique à Vous, à votre clergé, aux fidèles confiés à vos soins, à tous ceux qui, par leur générosité et leur travail personnel, vous aident à secourir les pauvres prisonniers et, d'une façon toute particulière, au dévoué spécial, Monsieur l'abbé Dévaud.

Je profite volontiers de l'occasion pour vous exprimer, Monseigneur, les sentiments de profonde estime avec lesquels je me réjouis, de Votre Grandeur, le serviteur.

P. Card. Gasparri.

#### Conférence apologetique pour les hommes et les jeunes gens

Demain dimanche, 14 février, à 6 h. conférence apologetique pour les hommes et pour les jeunes gens, au Cercle catholique : Comment l'univers a-t-il été créé ? Cosmogonie mosaïque et théories modernes.

#### Bourgeois de Fribourg

Les bourgeois de la ville de Fribourg sont convoqués en assemblée générale, le dimanche 21 février, à 10 heures, dans la grande salle de la Maison de Justice.

**Tractanda :** Budgets des administrations bourgeoises pour 1915 ; cession de terrain à la commune pour l'aménagement de la rue Week-Reynold ; divers.

#### Testament

Par testament M. Fabrice Berger, aumônier de l'Institut du Sacré-Coeur à Estavayer, a légué : 500 fr. aux Missions intérieures de la Suisse ; 500 fr. à la chapelle catholique romaine de Travers ; 500 fr. à la chapelle catholique des Bénédictins ; il a institué la communauté catholique romaine du Cernier-Pérignot héritière universelle de ses biens.

#### Conférence de M. de Reynold

M. Gonzague de Reynold a fait hier soir, vendredi, à la Graciette, devant une salle comble où l'on remarquait de nombreux militaires, une très belle conférence sur « le devoir de la Suisse à l'heure présente ». Nous donnerons lundi le compte rendu de cette causerie à la fois grave et brillante, pleine d'aperçus historiques et économiques nouveaux, inspirés surtout par le plus sincère patriotisme.

#### A l'office de Saint-Nicolas

Demain dimanche, à l'office capitulaire de Saint-Nicolas, à 10 h., M. Emile Roch, de Genève, soliste des concerts classiques de Paris, chantera le *Panis Angelicus* de César Frank.

### Les « Saisons »

L'oratoire qui est donné ces temps-ci au théâtre de la ville, au profit des bonnes oeuvres, obtient un très légitime succès. Il rencontre toute la sympathie du public de Fribourg, ainsi que celle de tous les amateurs de bonne musique du canton tout entier.

Beaucoup de sociétés musicales du dehors sont déjà annoncées pour les concerts de demain, dimanche, ainsi que pour celui du mardi-gras, 16 février. A ces deux prochains jours, les additions commencent à 4 h. de l'après-midi, afin que les amateurs du dehors aient possibilité d'entendre l'oeuvre en entier et de rentrer le même soir à la maison.



NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

LE CARÈME

Origine historique

La prière et le jeûne, l'appel à la miséricorde divine et l'affliction de la pénitence, sont les deux grands moyens par lesquels l'homme, conscient de ses fautes et de ses faiblesses, s'efforce d'obtenir de Dieu le pardon dont il a besoin.

Le jeûne a été pratiqué par les fidèles de l'ancienne Loi. A la fête de l'Expiation, le dixième jour du septième mois (fin septembre) tout Israélite devait affliger son âme par le jeûne. Outre ce jeûne obligatoire et public, la Loi prévoyait des jeûnes facultatifs et privés. Le jeûne ne comportait pas seulement la privation d'aliments, le fidèle devait affliger et humilier son âme, la priver momentanément de tout ce qui peut en faire la joie et l'orgueil, afin de produire dans le cœur des sentiments correspondants de deuil, de repentir, et de renouement.

Outre le jeûne de la fête de l'Expiation, des jeûnes publics étaient ordonnés en certaines circonstances, avant d'entreprendre la guerre et pour détourner un malheur public. Les jeûnes particuliers étaient également fréquents; David jeûna un jour entier à la mort de Saül; le jeûna pour obtenir la guérison de son enfant malade. Réprimandé par Elie, le roi Achab jeûna et détourna de sa personne la colère divine. Esther jeûna et pria pour que Dieu protégât son peuple contre les projets homicides d'Aman. Judith jeûna, presque continuellement; de même Anne, la prophétesse.

Moïse se prépara à recevoir la Loi au Sinai par un jeûne de quarante jours (Exode 24, 18); Elie, obligé de fuir les persécutions de Phinée Achab, fit halte à Berséba, recut d'un ange un pain et de l'eau, et, fort de cette nourriture céleste, il marcha quarante jours dans le désert et arriva heureusement au mont Horeb.

L'exemple le plus frappant du jeûne est celui de Notre-Seigneur lui-même qui se retira au désert, avant de commencer sa vie publique, et y passa quarante jours dans le jeûne et la prière. Il n'est pas possible qu'un si grand exemple reste sans efficacité dans l'Eglise de Jésus-Christ. Le divin Maître, il est vrai, refuse d'astreindre ses disciples à tous les jeûnes que les docteurs juifs ont institués après le retour de la Captivité de Babylone, mais il annonce que ses disciples jeûneront lorsqu'il ne sera plus au milieu d'eux.

C'est pour honorer le jeûne de Jésus au désert que l'Eglise a institué le carême. Après la Pentecôte, le jeûne ne tardait pas à être familial aux chrétiens. Pendant qu'on jeûne, le Saint-Esprit fait connaître sa volonté par Saul et Barnabé et c'est encore après avoir jeûné que les apôtres ordonnent ces deux disciples (Act. XIII, 2, 3). La pratique du jeûne, recommandée par l'exemple du Sauveur, était pour les premiers fidèles, une des conditions nécessaires de la vérité de mortification et du combat contre les convoitises de la chair.

On comprend que saint Jérôme, saint Léon le Grand et à la suite de ces saints Pères, plusieurs écrivains ecclésiastiques aient attribué au carême une origine apostolique. Cependant, le jeûne de la sainte quarantaine, qui doit imiter ceux de Moïse, d'Elie et de Notre-Seigneur, est une institution plus récente.

Dès le second siècle on se préparait à la fête de Pâques par un jeûne. Saint Irénée, évêque de Lyon, écrit à ce sujet: « Les uns pensent qu'il faut jeûner un jour, les autres deux, d'autres trois, d'autres enfin, d'autres, à leur jeûne une durée de quarante heures » (Eusèbe, H. E., v, 2). (Saint Irénée parle d'un jeûne unique et ininterrompu.)

Tertullien (De jejunio), en Afrique, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, ne connaît de jours de jeûne prescrits par l'Eglise que ceux pendant lesquels l'Epoux a été enlevé, soit du vendredi saint jusqu'au dimanche.

Vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, le jeûne ne dépassa pas encore une semaine, bien que le jeûne de six jours soit considéré comme une règle ancienne et générale. Cependant, avant cette date, les Montanistes observaient un jeûne de deux semaines.

A la fin du III<sup>e</sup> siècle, le Didacale des Apôtres (c. XXI), témoin de l'usage, suivi en Syrie, ordonne de jeûner « à partir du lundi (saint), six jours complètement, jusqu'à la nuit qui suit le samedi, et cela est compté pour une semaine ». L'observation de cette pratique était fixée de la manière suivante: « Depuis le dixième jour (de la lune), vous jeûnerez et vous ne mangerez que du pain, du sel et de l'eau, à la neuvième heure (3 heures du soir), jusqu'au jeudi. Le vendredi et le samedi, vous jeûnerez complètement et vous ne goûterez rien. »

Le 5<sup>e</sup> canon du concile de Nicée (325) est le plus ancien texte connu où il soit question de la sainte quarantaine, du carême. Depuis, celle-ci est souvent mentionnée comme préparation des catéchumènes à la grâce du baptême et à la réconciliation des pénitents publics. Cependant, on est encore loin de l'uniformité dans les diverses Eglises.

Vers 330, saint Athanase fait connaître la marche progressive de l'observance quadragesimale en Egypte; la durée de préparation à la pâque est de six semaines, mais le jeûne par excellence est celui de la semaine sainte. Beaucoup ne pratiquaient pas d'autre jeûne; toutefois, à Rome, en 341, on en fit un reproche à saint Athanase. Les six semaines étant comptées différemment, à Rome, elles comprenaient la semaine sainte; les Eglises de Constantinople et de Phénicie mettaient la semaine sainte en dehors des six semaines de la quarantaine.

A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, Elthérie, pèlerine du nord de l'Espagne, visite les saints lieux et nous fait connaître ce dont elle est témoin à Jérusalem: « Comme chez nous (Espagne), dit-elle, on observe la quarantaine avant la pâque, et cela durant sept semaines. On l'observe durant sept semaines, parce qu'on ne jeûne pas le samedi et le dimanche, si ce n'est le samedi, veille de la pâque, où il est nécessaire de jeûner; à cette exception près, on ne jeûne jamais ici, durant toute l'année. Le samedi, si donc nous décidions de 8 semaines, 8 dimanches et 7 samedis, il reste 41 jours de jeûne, que l'on appelle ici les fêtes, le carême. »

L'usage contraire prévalut à Rome et en Gaule, où, selon le concile d'Agde, de 506, « toutes les Eglises jeûnent tous les jours de carême, même le samedi ». Vers l'an 600, le carême avec ses trente-six jours de jeûne était de règle dans tout l'Occident.

On vit bientôt une sorte d'illogisme à appeler « sainte quarantaine » un carême un jeûne qui ne durait que trente-six jours. On chercha à corriger ce nombre par le symbolisme et à considérer le carême comme la dîme prélevée sur les 360 jours de l'année pour être offerte à Dieu en expiation de nos péchés.

Aux cours du VII<sup>e</sup> siècle, on obéit au désir d'imiter plus complètement la durée du jeûne du Sauveur et le commencement du carême fut transféré du premier lundi à ce que nous appelons maintenant le mercredi des cendres; cette innovation des Eglises de Rome passa lentement dans celles des Gaules.

La durée du carême devait subir encore une légère modification au IX<sup>e</sup> siècle; on l'allongea pour les clercs, qui avaient à commencer le carême le jour de la quinquagésime.

L'Eglise a continué à travers les siècles la pratique de la sainte quarantaine, préparatoire à la grande fête de Pâques. Elle nous presse de recourir à la pénitence, et de disposer nos cœurs à l'action de la grâce divine par le jeûne et la prière. H. S.

Prescriptions du carême pour le diocèse de Lausanne et Genève

Le dimanche on peut faire gras à tous les repas.

L'usage du poisson est interdit, même le dimanche, aux repas où l'on fait gras.

On doit faire maigre à tous les repas chaque mercredi, chaque vendredi, le samedi vers Quatre-Temps et les trois derniers jours de la semaine sainte.

Tous les autres jours du carême, il est permis de faire gras, mais à un seul repas.

Les œufs sont permis tous les jours, sauf le vendredi des Quatre-Temps et le vendredi saint.

L'usage de la graisse est interdit le mercredi des Cendres, les trois jours des Quatre-Temps et les trois derniers jours de la semaine sainte.

Services religieux de Fribourg

DIMANCHE 14 FÉVRIER  
Saint-Nicolas: 5 1/2 h., 6 h., 6 1/2 h., 7 h., messes basses, distribution de la sainte communion, — 6 1/2 h., exposition du Très Saint Sacrement, — 8 h., office des enfants, instruction, — 9 h., messe paroissiale, sermon, — 10 h., grand-messe et bénédiction du Très Saint Sacrement, — 1 1/2 h., vêpres des enfants, amende honorable au Très Saint Sacrement, — 3 h., vêpres solennelles, allocution, procession, litanies du Saint Nom de Jésus, bénédiction du Très Saint Sacrement, clôture des Quarante-Heures, — 6 1/2 h., chapelot.

Saint-Jean: 7 h., messe basse, — 8 1/2 h., messe des enfants avec lecture du Mandement de carême et chants, — 9 1/2 h., grand-messe avec lecture du Mandement de carême, — 1 1/2 h., vêpres et bénédiction, — 6 1/2 h., chapelot.

Saint-Maurice: 6 1/2 h., messe basse, — 8 1/2 h., messe chantée, lecture du Mandement en français, — 9 1/2 h., catéchisme français, — 10 h., messe basse, lecture du Mandement en allemand, — 11 h., catéchisme allemand, — 1 1/2 h., vêpres, bénédiction, — 6 1/2 h., chapelot et prière du soir.

Collège: 6 h., 6 1/2 h., 7 h., 7 1/2 h., messes basses, — 8 h., office des étudiants, sermon, — 9 1/2 h., messe des enfants, sermon, — 10 h., office paroissial, sermon, — 1 1/2 h., vêpres des étudiants, — 2 1/2 h., vêpres paroissiales.

Notre-Dame: 6 h., messe basse, — 8 h., messe chantée, sermon allemand, — 9 1/2 h., messe des enfants allemands, — 2 h., vêpres, bénédiction. Archiconfrérie du Saint Cœur de Marie, sermon français, chapelot.

RR. PP. Cordeliers: 6 h., 6 1/2 h., 7 h., 7 1/2 h., 8 h., messes basses, — 9 h., grand-messe, — 10 1/2 h., service académique, messe basse, avec sermon allemand, — 2 h., vêpres.

RR. PP. Capucins: 10 h., messe basse avec lecture du Mandement de S. G. Monseigneur André Bovet, — 4 h. du soir, assemblée des Frères Tertiaires.

Eglise abbatiale de la Malgrange: 9 h., office pontifical et bénédiction de la nouvelle Abbesse.

LUNDI 15 FÉVRIER  
Chapelle de la Villa Mâcherette: Recollection du mois des dames, par le R. P. Montagne: 3 h., première instruction, — 4 1/2 h., seconde instruction, suivie du Salut.

MERCREDI 17 FÉVRIER  
Notre-Dame: 9 h., messe chantée, bénédiction et distribution des cendres.

Notre frontière

Bâle, 13 février.  
A propos d'un exposé des Bâster Nachrichten sur les conditions dans lesquelles s'est produit l'intrusion des troupes allemandes qui ont envahi notre territoire suisse, le journal en question reçoit de l'ambassade française à Berne une note qui dit ce qui suit:

L'ambassade française croit devoir faire l'insistance de la comparaison faite entre les dispositions prises par l'armée allemande dans le territoire avoisinant Bâle et celles qu'a prises l'armée française dans le territoire Retschly-Pfellerhausen. La zone neutre établie par les Allemands n'existe que dans le voisinage immédiat de Bâle et a été créée au seul point de vue du ravitaillement de la population bâloise. Comme l'armée française ne se trouve pas encore en contact avec l'armée allemande dans cette zone, on ne peut pas faire de comparaisons entre les dispositions prises par les Allemands dans le rayon de Bâle et celles qu'a prises le commandant français sur le front du combat.

Les avions anglais

Londres, 13 février.  
(Officiel.) — Dans le raid qu'il a exécuté dans les dernières vingt-quatre heures sur la région de Bruges, Zeebrugge, Blankenberg et Ostende, 34 avions et hydroavions de la section navale d'aviation ont jeté des bombes qui auraient causé des dégâts graves.

Il est probable que la gare d'Ostende a été incendiée et détruite de fond en comble. La gare de Blankenberg aurait subi des dommages. La ligne de chemin de fer aurait été coupée sur plusieurs points. Des bombes sont tombées à Middelkerke, sur des positions d'artillerie ennemies, et à Zeebrugge, sur une usine électrique et sur des bateaux allemands employés à relever les mines. Mais les résultats obtenus sur ces deux points ne sont pas encore connus. Au cours de la manœuvre, les appareils ont été pris dans une tourmente de neige. Les aviateurs n'ont aperçu aucun sous-marin. L'aviateur Graham White est tombé à la mer, en vue de Nieuport, mais un navire français s'est porté à son secours.

Tous les pilotes sont rentrés indemnes, malgré une vive fusillade et le feu violent des mitrailleuses allemandes. Deux appareils ont été avariés.

L'escadrille était commandée par l'aviateur Sanson.

En Prusse orientale

Paris, 13 février.  
Les critiques militaires des journaux étaient à un demi-million d'hommes l'effectif des forces allemandes qui ont fait soudainement leur apparition en Prusse orientale. Le transport de ces troupes a dû être fait en grand secret, car ce mouvement a été une surprise, masquée par une diversion préalable du général Mackensen.

Bulletin russe

Pétrograd, 13 février.  
(Vestnik.) — (Officiel.) — Communiqué de l'état-major du généralissime, le 12 février, à 9 heures du soir:

Sur le front entre le Niemen inférieur et la Vistule, des actions de détail ont eu lieu sur cinq points: à l'ouest de Margharova (en face de Souvalki), près de Lyck (en face d'Ossowiez), à mi-chemin entre Ostrolenka et Myschmetz (au nord de Varsovie), à l'ouest de cette dernière localité et dans la région de Serpelz (au nord de Plotzk).

A gauche de la Vistule, rien qu'une canonnade, où notre artillerie a effectué des tirs très efficaces.

Dans les Carpathes, nous avons repoussé des attaques ennemies dans les régions de Svidnik (Carpathes occidentales, territoire hongrois), près de Myszkof et Porogui (Carpathes orientales, versant galicien), aux abords de Rostoki, près de la frontière (ouest), de la Bukovine.

Le 11 février, au point du jour, les Allemands ont essayé de nouveau de graves pertes près de la hauteur 992, aux abords de Koziouvska, restés sans succès.

Dans la région de Lutoviza-Zavadoc, nos troupes se sont emparées d'une partie des tranchées ennemies, faisant 500 prisonniers et capturant 3 mitrailleuses.

Etats-Unis et Allemagne

Londres, 13 février.  
Sp. — (Reuter.) — On mande de New-York: Le Journal de New-York, commentant la protestation adressée par M. Wilson à l'Allemagne, dit que cette protestation est énergique et emphatique, mais pas plus énergique ni plus emphatique que le cas ne le rend nécessaire. La déclaration faite par M. Wilson, qu'il se verra obligé de tenir le gouvernement allemand responsable, etc. constitue presque un ultimatum, mais un ultimatum ayant en vue de maintenir la paix et d'empêcher la guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne.

Contre le pangermanisme

Berlin, 13 février.  
La Chambre des députés de Prusse est saisie d'une réclamation de l'avocat Class, de Mayence, président de la ligue pangermaniste, au sujet des faits suivants: Class avait rédigé une brochure où il exposait quelles fins, selon lui, l'Allemagne devait poursuivre dans la guerre actuelle et il avait adressé ce fascicule à des hommes politiques et à des membres de la Ligue qui président l'envoi d'un journal. Or, sur un ordre supérieur, le poste impérial saisit la brochure, ainsi que la correspondance échangée entre Class et ses amis à ce sujet. De plus, l'administration retira à Class l'usage du télégraphe et du téléphone.

Class protesta contre les mesures exceptionnelles prises à son égard.

Dans les colonies allemandes

Berlin, 13 février.  
Wolf. — Communiqué officiel sur les opérations en Afrique sud-occidentale. Le major Ritter communique officiellement: J'ai attaqué au commencement de février les Anglais, qui s'étaient retranchés sur la rive gauche du fleuve Orange, près de Kakamias, dans la colonie du Cap. Je les ai rejetés au-delà du fleuve et j'ai détruit tout le matériel servant au passage du cours d'eau.

En conséquence, les nouvelles répandues ces derniers jours par l'Agence Reuter, au sujet de ce combat et notamment au sujet d'une attaque allemande repoussée et d'une retraite des Allemands après avoir éprouvé de fortes pertes, sont fausses.

Les viandes d'Australie

Sidney, 13 février.  
La Grande-Bretagne a invité l'Australie à se procurer toutes les viandes disponibles pour l'exportation durant la guerre, en raison des grandes quantités nécessaires à l'armée anglaise et pour les achats que le gouvernement français pourrait faire.

Le Parlement de la Nouvelle-Zélande a adopté à main levée une loi dans ce sens.

Le Pape et les victimes du tremblement de terre

Rome, 13 février.  
Le Saint-Père adresse une lettre au cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, pour lui confirmer son intention de venir en aide aux orphelins victimes du tremblement de terre. Le Souverain Pontife dit que toutes les mesures seront prises en vue de leur éducation. Les fillettes seront logées au château pontifical de Castelgandolfo, et les garçons au collège américain et à la maison de la Propagande, à Castelgandolfo également.

Audiences pontificales.  
Rome, 13 février.  
Le Pape a reçu en audience, hier, vendredi, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie, puis le colonel Repand, commandant de la Garde suisse.

M. Charles Benoist à Rome.  
Milan, 13 février.  
Le correspondant du Corriere della Sera à Rome a eu un entretien avec le député français Charles Benoist, qui lui a déclaré n'avoir pas encore été reçu par le Pape et le cardinal Gasparri.

Le cardinal-archevêque de Vienne.  
Vienne, 13 février.  
Stefani. — Le cardinal Piffl, archevêque de Vienne, a été frappé d'une demi-paralyse faciale.

Chez les Sœurs de Sainte-Anne.  
Rome, 13 février.  
Hier est morte la supérieure des Sœurs de Sainte-Anne, née marquise Carréga, de Gènes.

Avalanche.  
Corti (Piémont), 13 février.  
La nuit dernière, dans la région du col de Tendé (Alpes maritimes, sur la route de Cuni à Nice), une avalanche a envahi une baraque où se trouvaient des ouvriers hydrauliciens. Quinze cadavres ont été retirés jusqu'ici.

L'énorme quantité de neige tombée rend difficile l'accès des lieux par la troupe. Trois cents ouvriers sont partis pour travailler au déblaiement.

SUISSE

Le bijoutier qui se cambrie.  
Genève, 13 février.  
Vendredi matin, la police de Genève était appelée dans une bijouterie du Grand Quai pour constater un vol de montres, bijoux, etc., pour un montant de 150,000 francs.

L'employé qui procède à l'ouverture du magasin n'étant pas venu à son travail, deux agents se présentèrent à son domicile. L'employé fut trouvé dans son lit, un tampon de ouate imbibé de chloroforme appliqué sur le nez. On lui donna tout de suite les soins nécessaires et c'est alors qu'il raconta une histoire de braggas.

On l'avait envité, dit-il, puis chloroformé, sans doute afin de pouvoir plus facilement cambrioler le magasin du patron. Ce dernier, un M. Lippetz, interrogé, ne put rien dire sur le vol dont il avait été victime. Mais la police qui avait ses raisons de se méfier de lui, le

fit garder à vue. C'est que les bijoux prétendument volés avaient été déposés dans une cave des Eaux-Vives par le bijoutier lui-même, avec la complicité de son employé. La police découvrit le pot aux roses. Mis en présence de ses richesses retrouvées, le bijoutier fit des aveux complets.

Il avait simulé le vol, dit-il, pour échapper à la faillite.

Au conseil municipal de Lucerne

Lucerne, 13 février.  
B. — On annonce la démission, pour raisons de santé, du méritant directeur des finances de la ville de Lucerne, M. Amberg.

M. Amberg est le frère de l'ancien curé de la ville. Il a été un certain temps directeur de l'Ecole réale cantonale.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Chœur mixte de Saint-Nicolas et Orchestre à cordes. — Lundi, 15 février, à 10 h. du matin, office de Requiem pour M. le docteur X. Croy. Ce soir, samedi, à 8 1/2 h., répétition au local pour le chœur mixte.

Cercle catholique. — Demain soir, dimanche, à 8 h. 1/2, au Cercle, réunion pour les membres, leurs familles, amis et connaissances.

Société des garçons bûcherons. — Demain, dimanche, 14 février, à 8 h., à l'Hotel des Maçons, soirée familiale. Invitation cordiale.

Société de gymnastique des hommes. — MM. les sociétaires et leurs familles, ainsi que leurs amis, sont cordialement invités à la soirée familiale en faveur de l'œuvre des « Soirées populaires » qui aura lieu demain, dimanche, à 8 h., au local, Brasserie Viennoise.

Société des Samaritains. — Assemblée générale lundi, 15 février, à 8 h. du soir, au Lyceum, 3<sup>e</sup> étage, salle N. 2. Travaux: Rapport et comptes de l'exercice 1914; fixation des cotisations pour 1915; programme d'activités pour 1915; nomination du comité des vérificateurs des comptes, du directeur des cours et des moniteurs.

Société suisse des commerçants (section de Fribourg). — Cette société a l'intention de faire donner les cours suivants, si le nombre des inscriptions est suffisant: anglais supérieur, allemand supérieur, correspondance commerciale. S'inscrire tout de suite chez M. F. Marry, aux Châssures Modernes S. A., rue de Romont, 26. Les cours commenceront prochainement.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Table with columns for months (Fév., Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre) and values for various meteorological indicators.

TEMPS PROBABLE dans la Suisse occidentale. Zurich, 13 février, midi. Ciel nuageux. Température relative douce. Prochaines troubles.

MÉDICAMENTS ÉCONOMIQUES

EXTRAITS DE MALT DU DR. WANDER. Pour c. les maladies des voies resp. A l'usage de fer, c. les affect. scrofuleuses; remp. l'huile de foie de morue. Au phosphate de chaux, pour les enfants rachitiques. Au fer, c. l'anémie et la chlorose. Au bromure d'ammonium, contre la toux sèche. Au glycophosphate, c. la faiblesse nerveuse. NUTRIFITS ET FORTIFIANTS.

KALODONT la meilleure Crème dentifrice donne aux dents une blancheur éblouissante. Antiseptique. Image of a woman's face.



†  
Madame Xavier Cuony-Poletti à Fribourg ;  
Monsieur Albert Cuony, à Fribourg ;  
Madame et Monsieur Emile Frossard-Cuony et leurs enfants, à Fribourg ;  
Monsieur Albert Cuony, à Lausanne ; Madame veuve X. Schorret-Cuony, à Fribourg ; Madame Hippolyte Cuony-Scherly, à New York et au Havre ; Madame Folly-Taylor, à Fribourg ; les familles Cuony, Owsianikoff-Cuony, Schorret, Musy, Folly, à Fribourg ; Mironovka (Russie), Winterbour, Chandossel, Lussmann et Lugano, et les familles alliées, ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MONSIEUR  
**Xavier CUONY-POLETTI**  
docteur-médecin, à Fribourg  
leur cher époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et parent, pieusement décédé le 11 février, muni de tous les sacrements, dans sa 74<sup>me</sup> année.

L'office d'enterrement aura lieu le lundi 15 février, à 10 h. du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : 138, rue des Epouses, Fribourg.  
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

R. I. P.

†  
**Société de médecins du canton de Fribourg**  
Messieurs les membres de la Société sont priés d'assister aux obsèques de

MONSIEUR  
**Xavier CUONY**  
Docteur en médecine  
leur vénéré doyen, décédé le 11 février 1915.

L'office d'enterrement aura lieu le lundi 15 février, à 10 heures du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : 138, rue des Epouses, Fribourg.

R. I. P.

†  
**La Caisse Hypothécaire du canton de Fribourg**  
a le regret de faire part de la perte qu'elle vient de faire en la personne de

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
membre  
du Conseil de surveillance  
Les obsèques auront lieu le lundi 15 février, à 10 h. du matin, à la collégiale de Saint-Nicolas.

R. I. P.

†  
**Conservatoire-Académie de Musique**  
Les membres du Comité d'Administration et les professeurs sont priés d'assister aux funérailles de

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
membre  
du Comité d'Administration  
qui auront lieu le lundi 15 février, à 10 heures du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : 138, rue des Epouses.

R. I. P.

†  
**Musique de « Landwehr »**  
Messieurs les membres honoraires, passifs et actifs sont priés d'assister aux funérailles de

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
membre honoraire  
qui auront lieu le lundi 15 février, à 10 heures du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : rue des Epouses, 138.

R. I. P.

†  
**« L'Avenir », Caisse-maladie**  
Messieurs les membres sont priés d'assister aux obsèques de leur regretté collègue

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
qui auront lieu le lundi 15 février, à 10 h., à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : Rue des Epouses, 138.

R. I. P.

†  
**La Société ornithologique de Fribourg** a le regret de faire part à ses membres du décès de

MONSIEUR  
**Monsieur le docteur CUONY**  
Président honoraire  
L'office d'enterrement aura lieu le lundi 15 février, à 10 heures du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : 138, rue des Epouses.

†  
Les Inspecteurs scolaires et le corps enseignant du IV<sup>me</sup> arrondissement font part du décès de  
**Monsieur Alphonse BOSSY**  
Instituteur  
L'office d'enterrement aura lieu le lundi 15 février, à 8 h. heures, à l'église de Saint-Jean.

R. I. P.

†  
**La Commission de l'Atelier de l'Hôpital des bourgeois de Fribourg** a le profond regret de faire part du décès de

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
médecin de l'Hôpital  
décédé le 11 février, dans sa 74<sup>me</sup> année.  
L'office d'enterrement aura lieu le lundi 15 février, à 10 h. du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : 138, rue des Epouses.

R. I. P.

†  
**Société tribourgeoise des sciences naturelles**  
Messieurs les membres sont priés d'assister aux funérailles de

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
qui auront lieu le lundi 15 février, à 10 h. du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : Rue des Epouses, 138.

R. I. P.

†  
**Le Conseil paroissial de Saint-Nicolas**  
a le regret de faire part du décès de

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
son regretté vice-président  
Les funérailles auront lieu le lundi 15 février, à 10 heures du matin, à la collégiale de Saint-Nicolas.

R. I. P.

†  
**Abbaye des Maçons**  
Messieurs les membres sont priés d'assister aux funérailles de

MONSIEUR  
**le docteur Xavier CUONY**  
leur regretté président  
qui auront lieu le lundi 15 février, à 10 heures du matin, à l'église de Saint-Nicolas.  
Domicile mortuaire : Rue des Epouses, 138.

R. I. P.

Madame veuve Pierre Schaller et famille, à Fribourg, remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le deuil cruel qui les a frappés.

On demande

**UN JEUNE HOMME**  
intelligent et bien recommandé, pour faire le service de jardinier-valet de chambre dans bonne maison. Gages de guerre.  
S'adresser sous H 597 F, à Haasestein & Vogler, à Fribourg. 612

On demande  
**ON DEMANDE**  
une fille connaissant bien la cuisine et la tenue d'un ménage soigné. Entrée immédiate. Références indispensables.  
S'adresser sous H 597 F, à Haasestein & Vogler, à Fribourg. 606

On demande  
**COURTIERS**  
pour vente à la clientèle privée d'un tableau d'art officiel de la mobilisation. Importants renseignements.  
Prière d'écrire avec références sous chiffres D 10384 L, à Haasestein et Vogler, Zurich.

**A LOUER**  
**le Buffet de la gare**  
A CHATEAU-D'EX,  
S'adresser : Brasserie Beau regard, Montreux. 638

**BATTERIES**  
de lampes de poche  
pour revendeurs  
sont livrées complètement par  
**Adolphe Bühler, Willmau.**

**L'économie dans la cuisine**  
est facilitée par l'Arome Maggi qui, sans viande ni os, donne aux mets une riche saveur.

**Favergeres de l'Etat de Fribourg**  
Les mises des vins de la récolte de 1914, soit environ 25,000 litres en 12 vases, auront lieu le lundi 22 février, dès 10 heures du matin, aux Favergeres (gare de Chexbres).  
L'Administration des Vignes et Domaines.

**Banque Cantonale fribourgeoise**  
Nous acceptons des  
**Dépôts d'argent**  
sur **Carnets d'Epargne**, en **compte courant** ou contre **Obligations** de notre banque à **des taux d'intérêts très avantageux**  
Pour conditions, prière de s'adresser à la Direction.  
**FRIBOURG (près de la Poste)**  
Agences à Bulle, Châtel-Saint-Denis, Chiètres, Morat et Estavayer-le-Lac.

**ON ÉVITE ON SOIGNE ON GUÉRIT**  
Toutes les Maladies  
DES  
VOIES RESPIRATOIRES  
par l'emploi des  
**Pastilles VALDA**  
ANTISEPTIQUES  
Mais le succès n'est assuré que si on emploie bien  
**LES PASTILLES VALDA VÉRITABLES**  
LES EXIGER  
dans toutes les Pharmacies  
EN BOITES de 4 fr. 50  
partant le nom  
**VALDA**

**AVIS MILITAIRE**  
Pour la prochaine remobilisation de la 2<sup>me</sup> division, la place de Fribourg devra fournir un certain nombre de chevaux.  
Les propriétaires de chevaux aptes au service qui sont disposés à les fournir à l'armée sont invités à les annoncer au soussigné jusqu'au 26 février, en désignant éventuellement le numéro du sabot du cheval.  
Fribourg, 13 février 1915. H 624 F 639

L'officier préposé à la fourniture des chevaux :  
Par ordre :  
**P. GENDRE, 1<sup>er</sup> Lt. artil.**

**Persil**  
pour  
**le linge des enfants**  
Soude à blanchir Henco

**Mises de bétail et chédail**  
La soussignée vendra, devant son domicile, à Autigny, le jeudi 18 février, dès 9 heures du matin : 2 juments, 1 cheval de 3 ans, 7 vaches portantes ou vélées, 12 génisses dont 4 portantes, 4 porcs.  
Chédail : 3 chars à pont, 1 char à ressorts, 1 faucheuse, 1 faneuze, 1 râteleuse 2 herbes, 1 charne Brabant, 1 buttoir, 1 caisse à purin, colliers de chevaux et de vaches, clochettes, 1 hache-paille, 1 coupe-racine, 1 concasseur, bidons à lait, 1 pompe à purin, ainsi que d'autres objets trop long à détailler.  
Favorables conditions de paiement.  
H 625 F 640-190  
L'exposante : **Philippine GOBET.**

**HOTEL**  
à vendre ou à louer  
à Fribourg, situation centrale. Convendrait pour grand commerce.  
S'adresser sous H 508 F, à Haasestein & Vogler, Fribourg. 555

**Grand choix d'Alliances**  
en or, depuis 10 à 50 fr.  
Gravure gratuite  
Achat d'or et d'argent  
vieux bijoux, dentiers, etc.  
au plus haut prix.

**HORLOGERIE BIJOUTERIE**  
**Ovide MACHEREL**  
Fribourg, 78, rue de Lausanne

**Mises publiques**  
Pour cause de décès, on vendra en mises publiques, le mardi 16 février, à 1 h., au domicile de Jules Bérard, au Tigeuilet, commune de Givisiez, près Bel-faux : 1 lit, 1 crêdence, 2 tables, chaises, canapé, 2 buffets, 2 potagers, table de nuit, fourneau en catalie, divers objets de ménage et ustensiles de cuisine.  
L'exposant :  
**Fernand BÉRARD.**

**REGAIN**  
de 1<sup>re</sup> qualité, à vendre ou à échanger contre du foin.  
S'adresser à **M. Hoeg Monn**, entrepreneur, Fribourg.

**LA BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG**  
Capital de dotation : Fr. 30,000,000. — Garantie de l'Etat  
et ses agences à Bulle, Châtel-Saint-Denis, Cousset, Estavayer, Morat, Romont et à Tavel émettent jusqu'à nouvel avis des  
**Obligations à 4 3/4 %**  
au porteur ou nominatives, à 3-5 ans, avec coupons d'intérêts semestriels ou annuels, payables sans frais, auprès de toutes les banques cantonales suisses. — Les versements peuvent être faits, sans frais, sur notre compte chèques postaux N° 49 11 a, auprès de tous les bureaux de poste en Suisse.

**UN JEUNE HOMME**  
pourrait, sous de bonnes conditions, apprendre le métier de boucher. Rétribution dès le commencement.  
S'adresser : Boucherie O. Meunier, rue Gramont, Fribourg. H 611 F 619

**ON DEMANDE jardinier**  
pouvant soigner un jardin, régulièrement un jour par semaine.  
S'adresser : N° 358, Boorguillon. 634-189

**JEUNE FILLE**  
demande place comme femme de chambre ou bonne à tout faire.  
S'adresser à l'Agence de publicité Haasestein & Vogler, Fribourg, sous H 618 F. 633

**15 FRANCS**  
seulement coûte notre  
**MONTRE INFALLIBLE**  
Élégante. Solide. Forte boîte nickel blanc. Garantie 5 ans. 8 jours à l'essai.  
Acompte :  
Fr. 6.—  
Par mois :  
Fr. 3.—  
At comptant :  
Fr. 13.50  
Fortes montres argent  
Fr. 25.—  
Demandez catalogue illustré  
— gratis et franco.  
Sur tout, achetez vos montres directement aux fabricants :  
**GUY-ROBERT & Co**  
LA CHAUX-DE-FONDS  
Maison suisse, fondée en 1871

**Armes à feu**  
Flobert de poche, 6 mm. fr. 2.50. Grand, dep. fr. 4.50. Revolver 6 coups, 7 mm. dep. fr. 8.— à 9 mm. Fr. 11.— Pistolets, Fr. 1.05. Revolver à percussion centrale pour cartouches 7 mm. Fr. 12.— à 9 mm. Fr. 15.— Pistolets automatiques, véritable Bronvic, cal. 6/35 Fr. 39.— cal. 7/65 Fr. 45.— Fusil de chasse à 2 coups, dep. Fr. 55.— Munitions. Catalogue gratis. Réparations. — Louis SCHY, labr. Payenne. Atelier de réparations avec force électrique

**Vacherin pour fondues**  
Expéditions - Gros - Détail  
**Max CUENNET, fromages**  
Grand' Rue, 43, Bulle.

**Banque Hypothécaire Suisse, à Soleure**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
Messieurs les actionnaires de la Banque Hypothécaire Suisse, à Soleure, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui aura lieu samedi 20 février, à 11 heures du matin, à l'Hôtel de la Couronne, à Soleure.  
ORDRE DU JOUR :  
I. Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'année 1914.  
II. Rapport des Contrôleurs.  
III. Décisions concernant :  
a) Approbation du rapport et des comptes pour l'année 1914.  
b) Décharge à donner au Conseil d'Administration.  
c) Fixation du dividende et approbation des propositions concernant l'emploi du solde du compte de profits et pertes.  
IV. Nomination d'un membre du Conseil d'Administration.  
V. Nomination de deux contrôleurs et de leurs suppléants pour les années 1915 et 1916.  
Pour obtenir le droit de vote, les actionnaires auront à faire le dépôt de leurs actions au plus tard trois jours avant celui fixé pour l'assemblée générale.  
A la Caisse de la Banque, à Soleure, ou chez M. M. Weck, Achy & Co, banquiers, à Fribourg.  
Le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que le rapport des contrôleurs seront déposés 8 jours avant l'assemblée générale, dans les bureaux de la Banque, où les actionnaires peuvent en prendre connaissance.  
Soleure, le 26 janvier 1915. 491  
Au nom du Conseil d'Administration de la Banque Hypothécaire Suisse :  
Le président : **A. Kully-Glutz.**

**INDUSTRIE NATIONALE**  
Lessive grasse, concentrée  
d'ancienne réputation.  
**PECLARD, frères**  
**YVERDON**  
Donne au linge une blancheur éclatante sans l'altérer.  
EN VENTE PARTOUT

**Mises de bétail et de chédail**  
Pour cause de cessation de bail, le soussigné exposera en mises publiques, le mardi 23 février, dès 10 heures du matin, devant son domicile, à Dombidier, ce qui suit :  
Chédail : 2 chars à pont, à l'état de neuf, 1 char à ressorts avec cadre et essieux patentes, 1 faucheuse Mc vertical, 1 faneuze, 1 batteuse, 1 grand concasseur et 1 grand hache-paille avec volant à courroie spécial pour manège ou moteur, 1 charne bratant ber-noise, 1 buttoir combiné, 1 rouleau pour champs en tôle d'acier 160 cm., 1 moulin à vannier, 1 herse à prairie et 2 coupes champs, 1 coupe racine, 1 manège à colonne avec transmission libre, 1 bascule décimale, 2 brancards, 4 colliers de chevaux et de vaches, 2 râteaux en fer, boîte à lait, clochettes, chaînes, cordes, fourches, ainsi que divers autres outils agricoles.  
Bétail : 1 chevre de trait, 4 mètres-vaches prêtes ou vélées, 1 génisse de 2 ans et 3 d'un an.  
Il sera également mis en mises, environ 1500 pieds de foin et 600 pieds de regain.  
L'exposant : **V. WOHLHAUSER.**

**MODELE**  
**S'IVOUS TOUSSEZ** prenez les véritables **BONBONS** aux **BOURGEOIS DE SAPIN**  
Méfiez-vous des imitations **EXIGEZ LE NOM**  
**20 ANS DE SUCCÈS**  
**LAURENT ROSSIER**  
**Henri Rossier, Lausanne**

**MISES IMMOBILIÈRES**  
Les hoirs de feu Louis Daniel et Marianne Raymond, à Donatrye, exposeront en mises publiques, le 15 février, à l'auberge de l'Étoile, à Villarepos, les immeubles désignés au cadastre comme suit :  
**Commune de Villarepos, fol. 729**  
At. 724, fol. 22, N° 5. En Roseyre, bois de 26 ares 70 mètres = 297 perches.  
**Commune de Courtion, fol. 265**  
Art. 440, fol. 13, N° 7. Sur les côtes, bois de 32 ares 22 mètres = 358 perches.  
Pour voir les immeubles, se rencontrer le dimanche 14 février, à midi, au Café du Chasseur, à Donatrye. Les conditions de vente sont déposées au greffe de la justice de paix d'Avenches. 594  
Par ordre : **Etude des notaires Derroz, à Morat.**

**Banque Populaire Suisse**  
Capital versé et réserves fr. 82,000,000. 68,500 sociétaires

Nous portons à la connaissance de nos clients et spécialement de la population du district de la Broye que nous avons nommé  
**M. E. CORMINBEUF, notaire**  
**A ESTAVAYER**  
agent de notre établissement pour ledit district  
Son bureau se trouve à Estavayer, Grand' rue, 111. Il se rendra à Dombidier, tous les mardi et vendredi, où un bureau est également ouvert à proximité de la gare.  
M. Corminbeuf accepte des demandes d'emprunt par billets ou crédits, garantis par cautionnement, notamment de titres ou constitutions d'hy-po-thèque. Il nous transmet des dépôts d'argent pour être portés en compte courant, sur livrets d'épargne ou sur obligations à 1-5 ans de terme et donne des renseignements sur toutes autres opérations rentrant dans notre branche.  
**CONDITIONS AVANTAGEUSES**  
Fribourg, le 4 février 1915.  
**Banque Populaire Suisse, Fribourg**  
**LA DIRECTION.**

**Mises de chevaux**  
Le Dépôt fédéral d'étalons et de pouliniers vendra aux enchères, vendredi 19 février, dès 9 heures du matin, au Dépôt, à Avenches, environ 20 CHEVAUX dont quelques-uns sont âgés de 2 ans, les autres de 3 et 4 ans.  
Ces chevaux sont robustes et les plus âgés ont été attelés. Ils peuvent être examinés au Dépôt le jour avant les mises. 592  
**LA DIRECTION.**

**CHRONOMÈTRES INNOVATION**  
Vente directe du fabricant aux particuliers !  
5 ans de garantie — 12 mois de crédit — 8 jours à l'essai  
Mouvement suisse 15 rubis, boîte argent  
"vous contrôle, très forte. Décor en relief.  
(Modèles déposés).  
Acompte fr. 5.— Par mois fr. 5.—  
No 3286. Fr. 66.— au comptant.  
Fr. 72.— à terme.  
Acompte fr. 5.— Par mois fr. 5.—  
Sur demande ces 2 modèles peuvent être livrés en boîte ou 14 ou 18 k.  
Pensez aux grands avantages de notre système de vente "Innovation".  
Réglage de précision.  
Plus de 12,000 chronomètres  
— livraison et en usage.  
Nombreuses lettres de félicitations.  
**A. MATHEY-JAQUET**  
**FABRIQUE INNOVATION**  
**La Chaux-de-Fonds**  
Maison de confiance et de vieille renommée — Fondée en 1903.  
La première de sa genre en Suisse.  
Toujours limitée, jamais égale.  
Exposé  
No 3285  
Demandez nos catalogues gratis et franco. Beaux choix de républicains, montres et bijouterie.  
Agents sérieux et honorables demandés. Indiquer le nom du journal.

**MISES D'IMMEUBLES**  
L'hoirie de feu Barbe Emmenegger fera vendre en mises publiques, le mardi 23 février, dans une salle particulière à la pointe de Granges-Paccot, les deux jolies propriétés qu'elle possède rière le territoire de ladite commune. Facilité de paiement.  
Les mises commenceront à 1 1/2 h. après midi. 598  
Pour les exposants : **Jean Oberson, huisier judiciaire.**